



Date de la convocation :
18/08/2025
Date d'affichage : 18/08/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 07

Votants : 09

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LHOTTE, Maire.

Présents : Pierre LHOTTE, Philippe AUBIER, Christian SORTON, Stéphane SALSI, Corinne ZAETTA, Fabien LOBJOIT, Jean-Claude SILLET.

Pouvoirs : Marcel FAILLIOT donne pouvoir à Christian SORTON et Christophe COUVREUR donne pouvoir à Jean-Claude SILLET.

Absent : David BRU

Secrétaire de séance : Stéphane SALSI

**DELIBERATION
N° 2025/04/03**

OBJET :

**Emprunt relais Caisse
d'Epargne Grand Est Europe**

Considérant la reprise des travaux d'aménagement hydraulique du vignoble, notamment sa 2^e phase,
Considérant la nécessité de recourir à un emprunt relais pour pallier au délai de versement des subventions et de la FCTVA,
Après avoir pris connaissance de la proposition établie de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe et des conditions générales des prêts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1^{er} : Pour financer le délai d'attente du versement des subventions et de la FCTVA, la Commune de Branscourt contracte auprès de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe, un emprunt relais :

Montant : 140 000 €

Durée : 1 an

Taux : 3.34 %

Base de Calcul : Exact/360

Remboursement : paiement des intérêts trimestriellement et remboursement du capital à l'échéance.

Modalités de déblocage : à toute date dans un délai maximum de 3 mois après la signature du contrat par la Caisse d'Epargne.

Délai de signature des contrats : 1 mois.

Remboursement anticipé : possible sans indemnité, avec un préavis d'un mois.

Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté avec un minimum de 300 €.



Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le 11/09/2025

ID : 051-215100751-20250910-DELIB20250403-DE

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

Article 3 : La commune de Branscourt décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure sans mandatement préalable.

Certifié conforme au registre des
délibérations

Fait à Branscourt

Le : 11/09/2025

Le Maire

Pierre LHOTTE

